



Probleme avec un operateur telephonie mobile

Par **lacrymo130**, le **07/07/2010** à **11:44**

Bonjour, suite à un non respect du contrat souscrit auprès de l'operateur mobile "virgin mobile", j'ai résilié mon abonnement avant la fin du contrat. J'ai intenté une action en justice car je trouvais leur comportement inacceptable. à la convocation conciliateur, puis à la convocation tribunal d'instance ils ne se sont pas présentés. Je viens de recevoir la décision : rejeté car "virgin mobile " n'est pas une personne reconnue donc action nulle. Je refuse de baisser les bras, à priori, virgin mobile appartient au groupe 'omer telecom" puis-je tenter une nouvelle action à l'encontre d'"omer telecom", dois-je nommer le directeur de cette entreprise afin que la société soit reconnue??? merci de votre réponse

Par **Alex**, le **12/07/2010** à **01:36**

Bonjour, Je suis actuellement en conflit avec Virgin mobile et j'attends un appel du service qualité afin de trouver un accord amiable. En attendant, j'ai constitué un dossier prêt à être déposé au tribunal d'instance de Puteaux (92) car le siège social de la société OMER TELECOM (Virgin mobile est juste un nom commercial) en France est à Suresnes (92). C'est donc ce tribunal qui est territorialement compétent. Il me semble qu'une médiation auprès du médiateur des communications électroniques n'est pas possible car OMER TELECOM n'est pas signataire de la charte de médiation. Veuillez à ce que ce soit le bon TI qui a été saisi et que la société soit désignée par son nom (OMER TELECOM) et non pas par sa marque commerciale. J'espère que vous trouverez des réponses dans ce message. Alex

Par **lacrymo130**, le **12/07/2010** à **07:35**

Bonjour,rnaprès verification c'est en effet omer telecom qui doit etre cité lors de la demande de conciliation puis lors de la presentation au tribunal d'instance; par contre il suffit de déposer un dossier à son tribunal de proximité pour que l'affaire soit jugée.rnje suis sur lyon donc je depose mon dossier ce matin sur placernpour ma part, le service conso m'a promis monts et merveilles durant 6 mois et cela n'a rien donné donc...rnbbon couragernvalerie

Par **ruthemmanuel**, le **13/01/2011** à **17:12**

Bonjour j'ai vu votre msg, moi j'ai recours au médiation de la consommateurrrncordialement

Par **solide11**, le **07/09/2012** à **00:32**

moi du 11 pas de reseau chez moi rien

Par **dusaus**, le **29/12/2015** à **18:30**

d'une manière ou d'une autre fuyez VIRGIN mobile!! le service client est lamentable et surtout, lors d'un appel, on attend plus de 10mn souvent (j'ai appelé 4 fois)sans avoir qui que ce soit en ligne!!!! C'est absolument inacceptable et indigne d'un opérateur, qui sans aucun doute, se moque de ses clients !!Mais ça fait rentrer de l'argent dans les caisses de VIRGIN!!!!!! J'ai très vite résilié mon contrat et je m'en porte bien mieux!

Par **morobar**, le **29/12/2015** à **19:41**

Bonsoir,rnTout cela est bien gentil, vos mésaventures aussi, mais ici vous participez à un site de questions/réponses juridiques et non à un panel d'expression d'un mécontentement ou son contraire.rnCe rappel à la discipline pour que chacun respecte la charte et la règle signées, sinon cela finira par un site d'arnaques, de petites annonces, publicités et autres spam.rnAu passage votre propos constitue du pur dénigrement dont vous pourriez avoir à répondre en les exposant sur la place publique.